

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 180

27 janvier 2009

SOMMAIRE

A.M. Concept S.A.	8597	Kelsey Finances Europe S.A.	8632
Aneva	8598	Liberty Channels Luxembourg S.A.	8603
Aneva	8597	Lion/Hotel Lux 1	8600
Aneva	8597	Lion/Rally Lux 3	8601
Artimon S.A.	8604	Lion/Rally Lux 4	8602
Athena Meat Trading S.A.	8594	Lion/Visor Lux 2	8601
B.D.M. Holding S.A.	8602	Lorupe Holding S.A.	8594
BGA Wood S.A.	8594	MediaVisions S.à r.l.	8596
Caravel Management	8623	Mytilus LuxCo II S.à r.l.	8602
Catlyse International S.à r.l.	8599	Mytilus LuxCo I S.à r.l.	8600
Cialo Ru S.A.	8640	NRF Luxembourg Holding S.à r.l.	8596
Compass International Holdings S.à r.l. ...	8632	NRF Management Company S.à r.l.	8596
Cristal Magenta S.à r.l.	8620	Orthodontie Sàrl	8640
Cyria S.A.	8640	Parana Corporation S.à r.l.	8619
Dannyboy S.A.	8607	Pole Invest S.A.	8605
DTZ Consulting Luxembourg S.A.	8599	Rosh Trust International Holding S.A. ...	8601
DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A.	8606	Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l.	8620
Elmo International S.à r.l.	8606	SKW S.A.	8597
Europa Real Estate II S.à r.l.	8603	Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A.	8604
Europa Real Estate II US S.à r.l.	8598	Socofigest Investment	8595
Europa Real Estate II US S.à r.l.	8598	Socofigest Investment	8595
GEE Hospitality Group S.A.	8621	Square Participations S.A.	8596
Goldlux GmbH	8595	Summit Investment Lux S.A.	8621
HC Investissements III S.à r.l.	8594	System Solutions Group SA	8605
Hemlock (Lux) S.à r.l.	8605	System Solutions Luxembourg S.A.	8604
Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l.	8603	The Lituus Organization Holding S.A. ...	8600
Infire S.A.	8599	THIMA-BOIS Holzagentur & Handel S.à r.l.	8595
International Télécommunications Know How S.A., en abrégé I.T.K.H. S.A.	8606	Valau Holding S.A.	8598

HC Investissements III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.442.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 Novembre 2006, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 16 Décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 135 du 7 février 2007.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Severine Canova.

Référence de publication: 2009007183/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09135. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Lorupe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.961.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 13 août 2008

Le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Jean-Luc LOUIS né le 6.11.57 à Luluabourg (Congo) demeurant à 17, chemin des Patars à B-4163 ANTHISNES, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature dans le cadre de cette gestion.

Jean-Luc LOUIS / Séverine PETERS / Caroline PETERS.

Référence de publication: 2008155090/1750/16.

Enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2008, réf. DSO-CV00256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Athena Meat Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.107.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009007316/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00873. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

BGA Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.755.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009007315/5878/11.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00879. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

THIMA-BOIS Holzagentur & Handel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 74.335.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007305/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11260. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009007360/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01911. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Goldlux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 96.339.

Le Bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009007167/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02291. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009007362/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01912. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Square Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 39.145.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007302/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07221. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

NRF Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.489.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009007178/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02268. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

MediaVisions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.776.

Le Bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009007170/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02294. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

NRF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.905.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009007175/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02270. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

SKW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 120.092.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007301/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11256. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

A.M. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 51.102.

Le Bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009007174/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02302. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Aneva, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.995.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009007155/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01869. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Aneva, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.995.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009007157/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01868. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Valau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009007358/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01910. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Aneva, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.995.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009007152/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01870. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Europa Real Estate II US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/1/09.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009007147/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02087. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Europa Real Estate II US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/1/09.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009007146/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02093. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Infire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 117.739.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009007320/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01915. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

DTZ Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 68.586.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 11 décembre 2008

Quatrième résolution

Suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl en date du 24 juin 2008 et à la reprise de l'activité «expert-comptable» par la société Fiduciaire Cabexco Sàrl issue de la scission, l'assemblée générale ratifie la nomination de la Fiduciaire Cabexco Sàrl ayant son siège social 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 139.890, en tant que nouveau commissaire aux comptes. En conséquence la Fiduciaire Cabexco Sàrl reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013 statuant sur les comptes annuels clôturant au 30.04.2013.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Howald, le 11 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Jean-Pierre Lequeux
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009007325/9323/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Catlyse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.439.

Gemäß einer Anteilsabtretung vom 12. November 2008, setzt sich das Kapital Gesellschaft Catlyse International S. à r.l. wie folgt zusammen:

First Vandalia Luxembourg Holding S.A., mit Sitz in 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. B 106.265	76 Anteile
FiA Finance Administrators GmbH S.A., mit Sitz in Republic of Panama, Via Espana Delta Tower 9 th floor, Panama City, H.R. Panama Republic Registry N° 956727 voucher 07-230542	24 Anteile
Total:	100 Anteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. Dezember 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2009006941/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

The Lituus Organization Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.716.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 18/12/2008. Signature.

Référence de publication: 2009007131/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11069. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Mytilus LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.375.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963 et Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants de classe B pour une durée indéterminée.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 à 5.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mytilus LuxCo I S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006925/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Lion/Hotel Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.460.

Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 16 décembre 2008

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société et de nommer Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 16 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Andreas von Paleske: gérant A
- Janet Mary Dunlop: gérant A
- Johan Dejans: gérant B
- Richard Brekelmans: gérant B
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant B

Luxembourg, le 16 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009006869/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

—
Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 16 décembre 2008

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société et de nommer Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 16 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Andreas von Paleske: gérant A
 - Janet Mary Dunlop: gérant A
 - Johan Dejans: gérant B
 - Richard Brekelmans: gérant B
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant B
- Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006868/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.054.

—
Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 16 décembre 2008

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société et de nommer Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 16 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- James Cocker: gérant A
 - Janet Mary Dunlop: gérant A
 - Johan Dejans: gérant B
 - Richard Brekelmans: gérant B
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant B
- Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006867/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Rosh Trust International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.731.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Strassen, le 18/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009007136/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11082. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

B.D.M. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009007134/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11078. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Lion/Rally Lux 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.362.

Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 16 décembre 2008

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société et de nommer Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 16 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- James Cocker: gérant A
 - Janet Nary Dunlop: gérant A
 - Johan Dejans: gérant B
 - Richard Brekelmans: gérant B
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant B
- Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006866/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Mytilus LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.374.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963 et Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants de classe B pour une durée indéterminée.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 à 5.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mytilus LuxCo II S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006923/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Liberty Channels Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.005.

Le bilan au 03.04.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009008732/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10612. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/1/09.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009007140/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02102. - Reçu 56,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090005158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 112.143.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 11 juillet 2008 que Monsieur Patrick James Bushnell, né le 6 mai 1952 à Cambridge, United Kingdom et demeurant au Pounce Hall, Swards End, Saffron Walden, Essex CB10 2LE United Kingdom, a été nommé en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 8 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil d'administration est désormais la suivante:

- Timothy Horrocks
- Neil Varnham
- John David Sutherland
- Patrick James Bushnell

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Mr Wayne Fitzgerald
"Company Secretary"

Référence de publication: 2009006844/8648/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02246. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

System Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.202.

Le bilan au 30.04.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007304/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11259. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Artimon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.033.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2009007161/9542/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03565. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Ramsay Abdallah EL KHOURY, demeurant professionnellement Rue Al-Arz, Saifi Beyrouth 1107 2070, Liban administrateur-délégué, Président

- Madame Doris EL KHOURY, demeurant professionnellement, Rue Al-Arz, Saifi Beyrouth 1107 2070, Liban

- Madame Youmna EL KHOURY, demeurant à la Villa Khoury, Yarzé, Liban en remplacement de Monsieur Joseph Farid NAIM.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009006864/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

System Solutions Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.063.

Le bilan au 30.04.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007303/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11257. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Hemlock (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.477.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} Février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°654 du 5 juillet 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hemlock (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009007163/8461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03244. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pole Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.848.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2008

Était présent au siège social de la société l'actionnaire unique.

Le capital étant totalement représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour:

- Constatation du changement d'adresse privée de M. Marc Pirlet, administrateur.

Décisions:

L'actionnaire unique constate:

- Que l'administrateur de la société, Monsieur Marc Pirlet, qui avait son adresse privée 2, Rue du Tige, B-4920 Harzé, a désormais son adresse 24, Rue Raoul Follereau, L-8027 Strassen.

Fait à Capellen, le 16 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009006961/825/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

International Télécommunications Know How S.A., en abrégé I.T.K.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 2B, rue Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 68.342.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007312/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08966. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Elmo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.715.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Elmo International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009007179/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01969. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 52.634.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 11 décembre 2008

Quatrième résolution

Suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl en date du 24 juin 2008 et à la reprise de l'activité «expert-comptable» par la société Fiduciaire Cabexco Sàrl issue de la scission, l'assemblée générale ratifie la nomination de la Fiduciaire Cabexco Sàrl ayant son siège social 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 139.890, en tant que nouveau commissaire aux comptes. En conséquence la Fiduciaire Cabexco Sàrl reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013 statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 avril 2013.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Howald, le 11 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Pierre Lequeux

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009007324/9323/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Dannyboy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.906.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société FERONIA OVERSEAS S.A., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux îles vierges britanniques, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 560782,

ici représentée par Monsieur Jean Marc KOLTES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La société FERONIA OVERSEAS S.A., prédésignée, est l'actionnaire unique (ci-après l'"Actionnaire Unique") de la société établie aux Antilles Néerlandaises sous la dénomination de "DANNYBOY N.V.", (ci-après la "Société"), avec siège social à Curaçao, Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Antilles Néerlandaises, inscrite au registre du commerce de Curaçao sous le numéro 52298.

La Société a décidé de transférer son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte intitulé "Deed of Conversion" (ci-après l'Acte) passé par-devant Maître Andreas Maria Petrus Eshuis, notaire public de Curaçao en date du 19 décembre 2008. Une copie de cet Acte signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que l'Actionnaire Unique atteste que les documents suivants lui ont été soumis:

- Une copie d'un certificat émanant du notaire MARCEL VAN DER PLANK daté du 11 décembre 2008 attestant que la Société est valablement constituée en vertu des lois des Antilles Néerlandaises.

- Une copie des statuts de la Société régie par les lois des Antilles Néerlandaises datés du 11 décembre 2008.

- Une copie certifiée conforme du registre des actionnaires de la Société daté du 11 décembre 2008.

- Une copie des résolutions prises par l'administrateur unique de la Société en date du 11 décembre 2008.

- Une copie des résolutions de l'associé unique prises au siège de la Société en date du 19 décembre 2008.

- Une copie de l'Acte passé par-devant Maître Andreas Maria Petrus Eshuis, notaire public, en date du 19 décembre 2008.

- Un avis juridique émis par l'étude de Maître Andreas Maria Petrus Eshuis, notaire public, en date du 19 décembre 2008.

- Une procuration pour représenter l'Actionnaire Unique.

- Une copie du bilan de la Société en date du 30 juin 2008.

- Une lettre de confirmation émise par la Société en date du 18 décembre 2008, attestant que depuis les comptes au 30 juin 2008, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, ou qu'aucun changement significatif n'a eu lieu au regard du passif et de l'actif de la Société de sorte que les chiffres repris dans les comptes au 30 juin 2008 donnent une image fidèle de la Société et qu'à la date de signature de ladite lettre de confirmation, la valeur nette de la société est au moins égale 31.000 euros.

- Un rapport d'évaluation émis par la société "H.R.T. Revision SA" en date du 19 décembre 2008, déterminant l'actif net de la Société.

Les trois derniers documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire représentant l'Actionnaire Unique, et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

II. Qu'il ressort des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 19 décembre 2008, qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société au Grand-duché de Luxembourg, la présente assemblée générale extraordinaire étant appelée à voter et à approuver le transfert du siège social des Antilles Néerlandaises au Grand-duché de Luxembourg et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

III. Qu'en outre la présente assemblée générale extraordinaire est appelée à voter et à approuver les modifications nécessaires mentionnées ci-dessous afin de mettre les statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises et de confirmer l'élection des membres du conseil d'administration et la nomination du commissaire aux comptes de la Société.

IV. Qu'il résulte d'un avis juridique émis par l'étude de Maître Andreas Maria Petrus Eshuis, notaire public, en date du 19 décembre 2008. que :

(a) La Société est valablement constituée, organisée, existe valablement est parfaitement en règle en vertu des lois des Antilles Néerlandaises.

(b) La loi des Antilles Néerlandaises permet à une société de transférer au Grand-Duché du Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société, une société régie par la loi des Antilles Néerlandaises. Par conséquent le transfert n'entraîne pas la liquidation de la Société en vertu de la loi des Antilles Néerlandaises.

(c) La Société a adopté toutes les résolutions et respecté toutes les étapes prévues par les lois des Antilles Néerlandaises et les statuts de la Société afin de transférer valablement le siège social, la direction effective et d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec les lois luxembourgeoises, tels que annexés à l'acte notarié, à la place des statuts de la Société.

(d) Aucun avis, consentement, licence, autorisation, validation ou exemption d'un quelconque gouvernement ou autorité publique ou autorité des Antilles Néerlandaises ou toute autre intermédiaire n'est nécessaire pour transférer valablement la Société des Antilles Néerlandaises au Grand-Duché du Luxembourg.

(e) Le capital social de la Société est de 31.000 euros divisé en 31.000 actions d'une valeur de un euro.

(f) Le capital social de la Société est entièrement souscrit et les actions sont entièrement libérées.

(g) Les actions de la Société sont des actions nominatives.

(h) L'Actionnaire Unique de la totalité du capital social de la Société est FERONIA OVERSEAS S.A.

(i) La propriété de la Société reste inchangée au-delà du transfert.

(j) La Société reste responsable de ses obligations et ce malgré le transfert.

(k) Le risque contentieux, la plainte ou le risque de procès par ou à l'encontre de la Société n'est pas affecté par le transfert.

(l) un procès civil, criminel ou administratif ou tout procès en cours institué par ou à l'encontre de la Société doit être poursuivi au-delà du transfert et toute condamnation, arrêt, ou ordonnance, ou jugement en faveur ou à l'encontre de la Société doit être exécuté par ou à l'encontre de la Société au-delà du transfert.

V. Qu'il résulte du bilan de la Société au 30 juin 2008 et du rapport d'évaluation émis par "H.R.T. Revision SA" que la valeur de l'actif net de la Société étant de 31.000,- EUR n'est pas inférieure à son capital social.

VI. Que les points sur lesquels l'Actionnaire Unique va prendre des résolutions sont les suivants:

1. Confirmation et ratification des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 19 décembre 2008, décidant de transférer le siège social des Antilles Néerlandaises au Grand-Duché du Luxembourg, en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise et sans rupture de la personnalité juridique de la Société et sans création d'un nouvel être juridique moral et avec effet comptable et fiscal à la date du présent acte.

2. Attestation que les activités de la Société aux Antilles Néerlandaises ont été arrêtées au 18 décembre 2008 et que les comptes au 30 juin 2008 ont été approuvés.

3. Approbation du rapport d'évaluation émis par la société "H.R.T. Revision SA" en date du 19 décembre 2008.

4. Adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

5. Adoption de la forme d'une société anonyme.

6. Changement de la dénomination sociale de la Société en "DANNYBOY S.A."

7. Adaptation des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

8. Fixation du siège statutaire de la Société à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

9. Dispositions transitoires en rapport avec le premier exercice social.

10. Détermination du nombre d'administrateurs, nomination des administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.

11. Nomination du commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

12. Divers.

Ladite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique confirme et ratifie les résolutions prises aux Antilles Néerlandaises, par l'Actionnaire Unique de la Société par-devant Maître Andreas Maria Petrus Eshuis, notaire, le 19 décembre 2008, décidant de transférer le siège social des Antilles Néerlandaises vers le Grand-duché du Luxembourg, conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral et avec effet comptable et fiscal à la date du présent acte.

Seconde résolution

L'Associé Unique confirme que les activités de la Société aux Antilles Néerlandaises ont été arrêtées au 18 Décembre 2008 et que les comptes de la Société au 30 juin 2008 ont été approuvés.

Sur base d'une lettre de confirmation émise par la Société en date du 18 décembre 2008, l'Actionnaire Unique déclare que depuis les comptes au 30 juin 2008, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, ou qu'aucun changement significatif n'a eu lieu au regard du passif et de l'actif de la Société de sorte que les chiffres repris dans les comptes au 30 juin 2008 donnent une image fidèle de la Société et qu'à la date de signature de ladite lettre de confirmation, la valeur nette de la société est au moins égale à 31.000 euros.

Une copie des comptes et de la lettre de confirmation, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rapport émis par le réviseur d'entreprises "H.R.T. Revision SA" en date du 19 décembre 2008 concluant comme suit :

6. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'actif net de la société au 30 juin 2008 qui correspond au moins au capital social de la Société à savoir 31.000,- EUR, le minimum pour une Société Anonyme au Luxembourg.

Ledit rapport, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique confirme que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et doit être considérée comme une société luxembourgeoise à partir de la date du présent acte.

Il est reconnu que la Société doit être inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. La Société s'engage à transmettre au notaire l'avis de radiation dès qu'il sera communiqué à la Société par la chambre de commerce de Curaçao.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique confirme que la Société opérera au Grand-Duché du Luxembourg sous la forme d'une société anonyme avec les statuts tels qu'ils figurent ci-dessous.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "DANNYBOY S.A."

Septième résolution

En conséquence du présent transfert de siège social de la Société, l'Actionnaire Unique adopte les statuts suivants, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

Les statuts de la Société devront être lus désormais de la manière suivante:

"Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Il existe par la présente une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "DANNYBOY S.A." (désignée ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est, en particulier, l'acquisition de tous types de titres, négociables ou non, actions, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, mettre en valeur, louer et vendre des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra également réaliser toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à 31.000,- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS), divisé en 31.000 (TRENTE ET UN MILLE) actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (UN EURO) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est établi à 3.100.000,- EUR (TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS), divisé en 3.100.000 (TROIS MILLIONS CENT MILLE) actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (UN EURO) chacune.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication du présent acte d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces ou apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables, ou par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'être incorporés au capital social suivant la loi, à chaque fois avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, chaque troisième jeudi du mois d'avril à 14h00.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement par la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne pourront être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer pro tempore la présidence de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Chaque administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions qu'à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le président aura voix prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, exceptés dans ses relations avec les banques pour des transactions dont la valeur n'excède pas 1.000,- EUR (mille euros) et dans ses relations avec les autorités locales et administrations locales, pour lesquelles la Société sera engagée par la signature d'un seul administrateur.

La Société sera engagée par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V: Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires de la Société ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du (des) commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

En cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en conformité des termes et prescriptions de l'article 72-2 la loi du 10 août 1915 telle que modifiée..

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec les lois luxembourgeoises, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée."

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer le siège social de la Société à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, à compter de la date du présent acte.

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique constate la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commence au jour du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois et de nommer comme administrateurs de la Société:

1. Monsieur Marc AMBROISIEN, Directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

2. Monsieur Reinald LOUTSCH, Directeur-Adjoint, né à Pétange (Grand-Duché du Luxembourg), le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à -2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

3. Monsieur Karl GUENARD, Expert-comptable, né à Blois (France), le 4 juin 1967, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Onzième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer la société anonyme " fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. ", ayant son siège social à L-8017 Strassen. 18 B, rue de la Chapelle, (Grand-duché de Luxembourg), en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période qui expirera immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DON ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

APPEARED

The company governed by the laws of British Virgin Islands FERONIA OVERSEAS S.A., with registered office in British Virgin Islands, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, registered with the companies register of the British Virgin Islands under the number 560782,

hereby represented by Mr Jean Marc KOLTES, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 December 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The company FERONIA OVERSEAS S.A., prenamed, is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of the company established in Netherlands Antilles under the name of "DANNYBOY N.V.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office in Curaçao Netherlands Antilles, registered with the register of the chamber of commerce of Curaçao under the number 52298.

The Company decided to transfer its registered office to the Grand-Duchy of Luxembourg according to the deed of conversion (the "Deed") passed before Andreas Maria Petrus Eshuis, a civil law Notary of Curaçao dated 19 December 2008. A copy of such Deed, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to state:

I. That the Sole Shareholder bears witness that the following documents have been submitted to it:

- A copy of a certificate issued by the Notary MARCEL VAN DER PLANK on 11th December 2008 certifying that the Company is duly incorporated under the law of Netherland Antilles.

- A copy of the articles of association of the Company under Netherland Antilles dated 11 December 2008.

- A certified copy of the shareholders' register dated 11 December 2008.

- A copy of the resolutions passed by the sole director of the Company on 11 December 2008.

- A copy of the Deed passed before Andreas Maria Petrus Eshuis, Civil Notary law on 19 December 2008.
- A legal opinion issued by Andreas Maria Petrus Eshuis, Civil Notary law on 19 December 2008.
- Power of attorney to represent the Sole Shareholder.
- A copy of the balance sheet of the Company as at June 30, 2008.

- A confirmation letter issued by the Company as at December 18, 2008 certifying that since the accounts of the Company as of June 30 2008, no significant movement has been booked into the balance sheet of the Company, or no significant changes has occurred in the asset and liabilities of the Company, and the figures indicated in the balance sheet as at June 30, 2008 remains fair and accurate so that at the date of said confirmation letter the net book value of the Company is at least equal to 31,000 euros.

- A valuation report issued by the company "H.R.T. Revision SA" dated as of 19 December 2008, who states how much the fair market value of the Company is.

The last three documents after having been signed "ne varietur" by the mandatory representing the Sole Shareholder and the notary will remain attached to the present deed.

II. That as stated in the resolutions passed by the Sole Shareholder of the Company as of 19 December 2008, it has already been decided, to transfer the registered office of the Company to Grand-Duchy of Luxembourg, the present extraordinary general meeting being called upon to vote and approve the transfer of the registered office from Netherland Antilles to Grand-Duchy of Luxembourg and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg Law.

III. That in addition the present extraordinary general meeting is called upon to vote and approve the amendments mentioned below in order to bring the articles of association of the Company in accordance with the requirements of Luxembourg Law, as well as to confirm among others the appointment of the members of the board of directors and of the statutory auditor of the Company.

IV. That it results from the legal opinion issued by Andreas Maria Petrus Eshuis, Civil Notary law on 19 December 2008 that:

(a) The Company is duly incorporated, organized, in good standing and validly existing under the laws of the Netherland Antilles.

(b) The Law of Netherland Antilles allows the Company to migrate to Grand-Duchy of Luxembourg without discontinuance of the legal personality of the Company under the law of Netherland Antilles so that the migration of the Company to Grand-Duchy of Luxembourg does not lead to the winding-up of the Company under the laws of Netherland Antilles.

(c) The Company has adopted all required resolutions and taken all required steps under the laws of Netherland Antilles and articles of association of the Company to validly transfer its registered office and effective place of management and to adopt new by-laws under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, as contained in the present deed, in place of the articles of association of the Company.

(d) No order, consent, approval, license, authorization or validation of or exemption by any government or public body or authority of Netherland Antilles or any sub-division thereof is required to authorize the migration of the Company from Netherlands Antilles to Grand-Duchy of Luxembourg.

(e) The subscribed share capital of the Company is EUR 31.000 divided into 31.000 shares with a par value of EUR 1.-

(f) The share capital of the Company is fully subscribed and all shares are fully paid up.

(g) The shares of the Company are registered shares.

(h) The Sole Shareholder of the entire share capital of the Company is FERONIA OVERSEAS S.A

(i) The property of the Company continues to be the property of the Company subsequent to the migration,

(j) The Company continues to be liable for the obligations of the Company subsequent to the migration,

(k) An existing cause of action, claim or liability to prosecution by or against the Company is unaffected as a result of the migration,

(l) A civil, criminal or administrative action or proceeding pending by or against the Company may be continued to be prosecuted by or against the Company subsequent to the migration to Grand-Duchy of Luxembourg, and a conviction against, or ruling, or order or judgment in favor of or against, the Company may be enforced by or against the Company subsequent to the migration.

V. That it results from the balance sheet of the Company as at 30 June 2008 and from the valuation report issued by "H.R.T. Revision SA" that the net asset value of the Company being 31.000 EUR is not below its share capital.

VI. That the items on which the Sole Shareholder will resolve are the following:

1. Confirmation and ratification of the resolutions passed by the Sole Shareholder of the Company as of 11 December 2008, deciding to transfer the registered office from Netherland Antilles to Grand-Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of the Grand-Duchy of Luxembourg laws and without break in continuity of the legal personality of the Company and without the creation of a new legal entity, with tax and accounting effect as of the date of the present deed.

2. Confirmation that the activities of the Company in Netherland Antilles have been stopped as of December 18, 2008 and that the accounts as of June 30, 2008 have been approved.

3. Approval of the valuation report issued by "H.R.T. Revision SA" on 19 December 2008.

4. Adoption of the Luxembourg nationality.

5. Decision to adopt the form of a public limited company ("société anonyme").

6. Change of the name of the Company into "DANNYBOY S.A.".

7. Adaptation of the articles of association of the Company, so as to make them comply with the laws of Grand-Duchy of Luxembourg.

8. Fixation of the registered office of the Company at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

9. Transitory disposition regarding the first accounting year.

10. Determination of the number of directors, appointment of the directors and determination of the duration of their office.

11. Appointment of the statutory auditor and determination of the duration of its office.

12. Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record its following resolutions

First resolution

The Sole Shareholder confirms and ratifies the resolutions passed in Netherland Antilles by the Sole Shareholder of the Company before Andreas Maria Petrus Eshuis civil law notary on 19 December 2008, deciding to transfer the registered office from Netherland Antilles to the Grand-Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg laws and without break in continuity of the legal personality of the Company and without creation of a new legal entity, with tax and accounting effect as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder confirms that the activities of the Company in the Netherland Antilles have been stopped since December 18, 2008 and that the accounts of the Company as at June 30, 2008 have been approved.

Based on a confirmation letter issued by the Company on December 18, 2008, the Sole Shareholder declares that since the accounts of the Company as of June 30 2008, no significant movement has been booked into the balance sheet of the Company, or no significant changes has occurred in the asset and liabilities of the Company, and the figures indicated in the balance sheet as at June 30, 2008 remains fair and accurate so that at the date of said confirmation letter the net book value of the Company is at least equal to 31,000 euros.

A copy of these financial statements and of the letter of confirmation, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the report issued by the auditor ("réviseur d'entreprise") "H.R.T. Revision SA" dated as of 19 December 2008 concluding that:

"6. Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the net assets of the company as at June 30, 2008 which corresponds at least to EUR 31.000,00, the minimum share capital of a Luxembourg "Société Anonyme".

The said report, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms that in accordance with the article 159 of the Luxembourg company law dated August 10, 1915 as amended, the Company is to be considered as a Luxembourg company with effect as of the date of the present deed.

It is acknowledged that the Company will have to be registered with the Luxembourg Trade and companies Register. The Company commits itself to provide the notary with a certificate attesting that the Company has been stricken of the register of the chamber of commerce of Curaçao.

Fifth resolution

The Sole Shareholder confirms that the Company shall operate in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société anonyme" with the articles of association as stated below.

Sixth resolution

The Sole Shareholder confirms to change the name of the Company into "DANNYBOY S.A.".

Seventh resolution

As a consequence of such transfer of the registered office of the Company the Sole Shareholder adopts the following articles of association of the Company, so as to make them comply with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The articles of association of the Company shall henceforth be read as follows.

"Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme"), under the name of "DANNYBOY S.A." (hereafter called the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The corporate capital of the Company is set at 31,000.- EUR (THIRTY ONE THOUSAND EUROS), divided in 31,000 (THIRTY ONE THOUSAND) shares with a nominal value of 1.- EUR (ONE EURO) each, which have been entirely paid up.

The authorised capital is set at 3,100,000.- EUR (THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EUROS), divided in 3,100,000 (THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND) shares with nominal value of 1.- EUR (ONE EURO) each.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the present deed to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg city as may be specified in the notice of meeting on every third Thursday in the month of April at 2 p.m..

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The chairman will have a casting vote.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of two directors, except for transactions for which the amount is below 1,000.- EUR (one thousand Euros) and in its relation with the local authorities and administrations where the single signature of any one director will be binding for the corporation.

The Company will be bound by the single or joint signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of directors.

Title V: Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire aux comptes"), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

The board of directors is entitled to distribute interim dividends by observing the terms and conditions foreseen by article 72-2 of the law of 10 august 1915 as amended from time to time..

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended."

Eight resolution

The Sole Shareholder confirms that the registered office of the Company is established at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais as of the date of the present deed.

Ninth resolution

The Sole Shareholder states the following transitory disposition:

The first accounting year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the date of the present deed and shall terminate on December 31st, 2008.

Tenth resolution

The Sole Shareholder decides to fix the number of directors at three and to appoint as directors of the Company:

1. Mr. Marc AMBROISIEN, Director, born in Thionville (France), on the 8 March 1962, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

2. Mr. Reinald LOUSCH, Deputy Director, born in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 18 May 1962, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

3. Mr. Karl GUENARD, Charter of Accountant, born in Blois (France), on the 4 June 1967, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

Their mandate shall expire immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at December 31, 2008.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder decides to appoint the private limited liability company "Fiduciaire Simmer & Lereboullet S.A.", with registered office at L-8017 Strassen, 18 B, rue de la Chapelle, (Grand-Duchy of Luxembourg), as statutory auditor of the Company, for a period ending immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 3,000 (three thousand euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing mandatory the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J. M. KOLTES, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52091. Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009007005/220/669.

(090004656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Parana Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.203.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Parana Corporation S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009007181/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01971. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cristal Magenta S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.993.

In the year two thousand and eight, on the first day of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg.

There appeared:

Sierra Wireless Inc., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 13811 Wireless Way, Richmond, BC, Canada, V6V 3A4,

here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on November 28, 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following.

I- The appearing party is the sole shareholder (the sole Shareholder) of "Cristal Magenta S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, , R.C.S. Luxembourg section B number 141993, incorporated by deed of the undersigned notary on the sixteenth of July 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2529 of the sixteenth of October 2008.

II- The agenda of the meeting is as follows

1. Amendment of the title of the Company, to be changed into "Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l.;
2. Amendment of Article 2 of the Articles of Association.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution:

The sole partner decides to change the title of the Company, from "Cristal Magenta S.à r.l." to "Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the forgoing resolution, the sole partner decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Sierra Wireless Inc., une société constituée sous les lois de Canada, ayant son siège social à 13811 Wireless Way, Richmond, BC, Canada, V6V 3A4,

ici dûment représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

I- La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée "Cristal Magenta S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141993, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2529 du 16 octobre 2008.

II-La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en "Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l".
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes

Première résolution:

L'associé unique a décidé de changer la dénomination de la société, de "Cristal Magenta S.à r.l.", en "Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l".

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en "Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49998. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006935/242/78.

(090004494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Summit Investment Lux S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.782.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUMMIT INVESTMENT LUX S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 136.782), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 814 du 3 avril 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas HAMEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Delphine CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de SUMMIT INVESTMENT LUX S.A. en GEE Hospitality Group S.A., et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de SUMMIT INVESTMENT LUX S.A. en GEE Hospitality Group S.A., et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** La Société existe sous la dénomination de" GEE Hospitality Group S.A. ".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, tous connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the fifth day of December.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SUMMIT INVESTMENT LUX S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 136.782), having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on February 11, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 814 of April 3, 2008, the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

The Meeting is presided over by Ms. Noëlle PICCIONE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Nicolas HAMEL, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scruteneer Ms. Delphine CLEMENT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scruteneer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list that all the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

IV.-That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Modification of the social company's name SUMMIT INVESTMENT LUX S.A. in GEE Hospitality Group S.A., and the subsequent modification of the article 1 of the statutes.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution:

The Meeting resolves to change the company's name from SUMMIT INVESTMENT LUX S.A. into GEE Hospitality Group S.A., and to amend consequently the second paragraph of Article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 1. Second paragraph.** The Company will exist under the name of "GEE Hospitality Group S.A."."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: N. PICCIONE, N. HAMEL, D. CLEMENT et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50401. Reçu douze euros (12€)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 janvier 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006938/242/86.

(090004515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Caravel Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.868.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Glenic Industrial SA, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under the number of B 131169,

duly represented by Maître Patrick Goebel, lawyer, with professional address at 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Form and name.

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Caravel Management" (the Management Company).

1.2 The Management Company may have one shareholder or more shareholders (the Sole Shareholder or Shareholders). The Management Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Management Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Management Company (the Board).

2.2 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Management Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Management Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Management Company.

3. Art. 3. Duration.

3.1 The Management Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Management Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Sole Shareholder or the general meeting of the Shareholders (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 19 below.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The corporate objects of the Management Company are the creation, the administration and the management of Glenic Energy Ocean (the Fund), an unincorporated co-ownership scheme (fonds commun de placement) under the form of an umbrella-structure with one or more sub-funds (the Sub-Funds or individually a Sub-Fund) subject to the act of 13 February 2007 (the 2007 Act) and managed in the exclusive interest of the unitholders (the Unitholders).

4.2 The Management Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process to any registrations and transfers into its own name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of the Fund's

units, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting each Sub-Fund's assets. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

4.3 The purpose of the Management Company is set forth by chapter 14 of the act of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended (the 2002 Act). The Management Company may hold a participation in the Fund.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) consisting of one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125) each.

5.2 The subscribed share capital of the Management Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the Sole Shareholder or the general meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below and subject to the condition that it will not be lower than one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000).

6. Art. 6. Transfer of shares.

6.1 In case of a Sole Shareholder, the Management Company's shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

6.2 In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Management Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the Shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

6.4 The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

7. Art. 7. Profit sharing.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Management Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Art. 8. Indivisible shares.

8.1 Towards the Management Company, the Management Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share.

8.2 Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Management Company.

9. Art. 9. Redemption of shares.

9.1 The Management Company shall have the power to acquire shares in its own capital provided that the Management Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

9.2 The acquisition and disposal by the Management Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the general meeting of the Shareholders. The quorum and the majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 19 of these Articles.

10. Art. 10. Meetings of the shareholders of the management company.

10.1 In the case of a unique shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Management Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

10.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Management Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Management Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Management Company.

10.3 The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Management Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting.

10.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

10.5 Other meetings of the Shareholders of the Management Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

10.6 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 As long as the Management Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of shareholder (s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail transmission).

11. Art. 11. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

12. Art. 12. Notice, Powers of attorney and convening notices.

12.1 The notice periods provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

12.2 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

12.3 If all the Shareholders of the Management Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

12.4 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Management Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

13. Art. 13. Management.

13.1 The Company is managed by the Board. The Board is composed of at least three managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The managers need not to be Shareholders.

13.2 The managers are appointed and revoked with or without cause (ad nutum) by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Management Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Management Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

13.4 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

13.5 The Company shall be bound by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

13.6 Subject to the consent of the Board, each manager may sub-delegate his or her powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will, upon the Board's consent, determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her agency.

13.7 The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

13.8 A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Management Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

13.9 Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

13.10 A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Management Company. The decisions of the Board will

be recorded in minutes to be held at the registered office of the Management Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

13.11 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

14. Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Management Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Management Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any manager or officer of the Management Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Management Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any manager of the Management Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Management Company, such manager shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

14.4 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Management Company of which are entered into on arm's length terms.

15. Art. 15. Auditor(s).

15.1 The audit of the Management Company's annual accounts shall be entrusted to one or several external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), appointed by the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

15.2 They may be reelected and removed at any time by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting.

16. Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Management Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

17. Art. 17. Allocation of profits.

17.1 The gross profits of the Management Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

17.2 From the annual net profits of the Management Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Management Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.3 The Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.4 The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915.

18. Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Management Company may be dissolved, at any time, by a decision of the Sole Shareholder or by resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19 below. In the event of dissolution of the Management Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators).

18.2 After payment of all the debts of and charges against the Management Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally among the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

19. Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting. They shall be adopted by majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Management Company's share capital.

20. Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Act and the 2002 Act.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2009.

Subscription

The Articles of the Management Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to one thousand (1,000) shares representing the total share capital of the Management Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder(s) to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the sum of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Management Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Management Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at 4 (four) managers and the following persons are appointed as managers, with the signatory power indicated beside their name:

- Mr Andrey Vyacheslavovich Schmakov, born on 7 July 1961 in Voronej (Russian Federation) and resident at 13/13 Arbat Street, Moscow (Russian Federation), with a B signatory power;

- Mr Yuriy Vital'evich Tekhnikov, born on 2 February 1958 in Tkibuli (Georgia) and residing at 9, Druzhby Street, Village Komarevo, Ozery District, Moscow (Russian Federation), with an A signatory power;

- Mr Daniel van Hove, born on 20 August 1950 in Bukavu (Democratic Republic of Congo) and residing at 6, rue G. Capus, L-1314 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with an A signatory power; and

- Mr Martin Vogel, born on 29 September 1963 in Winterthur (Switzerland) and residing at 7 Geduldweg, CH - 8810 Horgen (Swiss Confederation) with a B signatory power.

2. that there be appointed Ernst & Young, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach, as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Management Company; and

3. that the address of the registered office of the Management Company is at 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in 2008, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu

Glenic Industrial SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 29, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131169,

ici représentée par Maître Patrick Goebel, avocat, ayant son domicile professionnel au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les présents statuts (les Statuts) d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Caravel Management" (la Société de Gestion).

1.2 La Société de Gestion peut avoir un associé unique ou plusieurs associés (l'Associé Unique ou les Associés). La Société de Gestion n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société de Gestion est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société de Gestion (le Conseil de Gérance).

2.2 Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements ou développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société de Gestion au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société de Gestion, nonobstant le transfert provisoire du siège social, qui restera une société de gestion luxembourgeoise.

3. Art. 3. Durée de la société de gestion.

3.1 La Société de Gestion est constituée pour une période indéterminée.

3.2 La Société de Gestion peut être dissoute, à tout moment, par l'Associé unique ou par résolution de l'assemblée générale des Associés (telle que définie ci-dessus) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet social de la Société de Gestion est la création, l'administration et la gestion de Glenic Energy Ocean (le Fonds), un fonds commun de placement sous la forme d'une structure à compartiments multiples avec un ou plusieurs compartiments (les Compartiments ou individuellement un Compartiment) soumis à la loi du 13 février 2007 (la Loi de 2007) et géré dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts (les Porteurs de Parts).

4.2 La Société de Gestion gèrera les activités liées à la gestion, à l'administration et à la promotion du Fonds. Elle peut pour le compte du Fonds signer des contrats, acheter, vendre, échanger et fournir des titres, procéder aux enregistrements et transferts en son propre nom ou au nom de parties tierces au registre des actions ou obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère et exercer pour le compte du Fonds et des détenteurs des parts du Fonds, tous droits et privilèges, spécialement tous les droits de vote liés aux titres constituant les actifs de chaque Compartiment. Les pouvoirs mentionnés ci-dessus ne doivent pas être considérés comme exhaustifs, mais uniquement comme déclaratoires.

4.3 L'objet de la Société de Gestion est décrit au chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi de 2002). La Société de Gestion peut détenir une participation dans le Fonds.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125 EUR) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société de Gestion peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Associé Unique ou l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après et sous réserve de la condition qu'il ne sera jamais en deçà du seuil de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR).

6. Art. 6. Cession des parts sociales.

6.1 Tant qu'il n'y aura qu'un Associé Unique, les parts sociales de la Société de Gestion pourront être cédées librement.

6.2 En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital souscrit de la Société de Gestion. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre Associés.

6.3 La cession de parts sociales pour cause de mort à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

6.4 Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

7. Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif social et des bénéfices de la Société de Gestion.

8. Art. 8. Parts sociales indivisibles.

8.1 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société de Gestion qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

8.2 Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société de Gestion par une seule et même personne.

9. Art. 9. Rachat de parts sociales.

9.1 La Société de Gestion pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société de Gestion dispose à cette fin des réserves distribuables ou de fonds suffisants.

9.2 L'acquisition et la disposition par la Société de Gestion de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 19 des présents Statuts seront applicables.

10. Art. 10. Assemblées des associés de la société de gestion.

10.1 Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société de Gestion n'a qu'un seul associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

10.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, toute assemblée générale des Associés de la Société de Gestion régulièrement constituée (l'Assemblée Générale) représente tous les Associés de la Société de Gestion. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société de Gestion.

10.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société de Gestion ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les avis de convocation.

10.4 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si de l'avis absolu et définitif de l'Assemblée Générale des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.5 Les autres assemblées des Associés de la Société de Gestion peuvent se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

10.6 Tout associé de la Société de Gestion peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

10.7 Tant que la Société de Gestion n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé Unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors des Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie ou courriel (e-mail)).

11. Art. 11. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité des associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

12. Art. 12. Délais de convocation, Avis de convocation, Procurations et vote.

12.1 Les délais de convocation requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

12.2 Chaque associé peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société de Gestion en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, télex ou par courriel muni d'une signature électronique, conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

12.3 Si tous les Associés de la Société de Gestion sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

12.4 Les associés peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Associés, (ii) l'indication des parts sociales pour lesquelles l'associé exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société de Gestion 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

13. Art. 13. Gérance de la société de gestion.

13.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Les gérants sont désignés et révoqués ad nutum (sans justifier de raison) par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3 Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société de Gestion en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

13.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

13.5 La Société de Gestion sera engagée par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

13.6 Sous réserve de l'accord du Conseil de Gérance, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

13.7 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance.

13.8 Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance de la Société de Gestion. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil de Gérance désignera un président pro tempore, si un président a été désigné, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil de Gérance.

13.9 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

13.10 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société de Gestion et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

13.11 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

14. Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société de Gestion et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société de Gestion auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société de Gestion, qui est gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société de Gestion contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un gérant de la Société de Gestion aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société de Gestion, ce gérant devra informer le Conseil de Gérance de la Société de Gestion de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine Assemblée Générale annuelle.

14.4 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil de Gérance concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société de Gestion conclues à des conditions normales.

15. Art. 15. Réviseur(s) d'entreprises.

15.1 La révision d'entreprise annuels de la Société de Gestion sera effectuée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises externe(s), désignés par l'Associé Unique, ou, par l'Assemblée Générale, le cas échéant, qui statuera quant à leur nombre, leur rémunération, et la durée de leur mandat, lequel n'excédera pas six ans.

15.2 Ils peuvent être réélus et sont révocables à tout moment par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés.

16. Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Les profits bruts de la Société de Gestion, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

17.2 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société de Gestion cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société de Gestion tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

17.3 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société de Gestion.

17.4 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil de Gérance et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes d'intérim sous les conditions et dans les limites décrites dans la Loi de 1915.

18. Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société de Gestion peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société de Gestion statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société de Gestion, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.2 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société de Gestion et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au pro rata du nombre de parts qu'ils détiennent.

19. Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par une Assemblée Générale extraordinaire. Les modifications des Statuts doivent être adoptées par la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital social de la Société de Gestion

20. Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 et de la Loi de 2002.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société de Gestion ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit à mille (1.000) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société de Gestion.

Toutes ces parts sociales ont été libérées à concurrence de cent pourcents (100%) par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) est à la libre disposition de la Société de Gestion, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société de Gestion ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 7.000,- (sept mille euros).

Résolutions de l'associé

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre) et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants avec le pouvoir de signature mentionnée à côté de leur nom:

- Monsieur Andrey Vyacheslavovich Schmakov, né le 7 juillet 1961 à Voronej (Fédération de Russie) et résident au 13/13 Arbat Street, Moscou (Fédération de Russie), avec un pouvoir de signature B;
- Monsieur Yuriy Vital'evich Tekhnikov, né le 2 février 1958 à Tkibuli (Géorgie) et résident au 9, Druzhyby Street, Village Komarevo, Ozery District, Moscow (Fédération de Russie), avec un pouvoir de signature A;
- Mr Daniel van Hove, né le 20 août 1950 à Bukavu (République Démocratique du Congo) et résident au 6, rue G. Capus, L-1314 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un pouvoir de signature A; et
- Mr Martin Vogel, né le 29 septembre 1963 à Winterthur (Suisse) et résident au 7 Geduldweg, CH - 8810 Horgen (Confédération Suisse), avec un pouvoir de signature B.

2. Ernst & Young, établi à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommé en tant que réviseur indépendant de la Société de Gestion;

3. le siège social de la société est fixé au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GOEBEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51695. Reçu six cent vingt-cinq euros (0,50% = 625,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006509/242/510.

(090004008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Kelsey Finances Europe S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.956.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007313/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11251. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Compass International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.873.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of December.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

North American Salt Company, a company incorporated under the laws of United States, having its registered office at 9900 W. 109th Street, Suite 600, Overland Park, Kansas 66210;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Overland Park on 17 December 2008.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Compass International Holdings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at CAD 34,000 (thirty-four Canadian dollars), represented by 3,400 (three thousand four hundred) shares having a nominal value of CAD 10 (ten Canadian dollars) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments. Any shareholder who transfers one or more of his ordinary shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable Terms and Conditions of the concerned convertible instruments. In the event any shareholder holding ordinary share(s) surrenders one or more ordinary shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments

which are issued in reference to such ordinary shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which will be composed of at least one or more A manager(s) and one or more B manager(s). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In the event of a sole manager, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

In the event of a board of managers, the Company shall be bound (i) by the sole signature of an A manager in any transaction with a value not exceeding CAD 10,000 (regardless of whether such transaction is carried out in a single or several linked operations), or (ii) by the joint signatures of an A manager and of a B manager in any transaction with a value exceeding CAD 10,000, or (iii) by the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, any A manager or an A manager and a B manager jointly may sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager or managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

North American Salt Company, prenamed:	3,400 shares
Total:	3,400 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of CAD 34,000 (thirty-four thousand Canadian dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Daphné Ribot, manager, whose professional address is at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg acting as an A manager;

- Mr Christophe Gammal, manager, whose professional address is at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg acting as an A manager; and

- Mr Rodney Underdown, Chief Financial Officer, whose professional address is at 9900 W. 109TH Street, Suite 600, Overland Park, Kansas 66210, acting as a B manager;

2. the registered office is established at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

North American Salt Company, une société de droit des Etats-Unis, avec siège social à 9900 W. 109th Street, Suite 600, Overland Park, Kansas 66210;

ici représentée par Laetitia Vauchez, avocat, résidant à 33 Bd J-F Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Overland Park le 17 décembre 2008.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Compass International Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de CAD 34.000 (trente-quatre mille dollars Canadiens) représenté par 3.400 (trois mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 10 (dix dollars Canadiens) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les parts sociales ordinaires peuvent être adossées à des instruments convertibles conformément aux conditions générales des instruments convertibles concernés. Tout associé transférant à un tiers une ou plusieurs des parts sociales ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société est tenu de céder une proportion équivalente de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, conformément aux conditions générales en vigueur desdits instruments convertibles. Dans le cas où n'importe quel associé détenant des parts sociales ordinaires renoncerait à une ou plusieurs parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société suite à un rachat, cet associé est alors tenu de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles émis par rapport à ces parts sociales ordinaires, le cas échéant, en faveur de la Société, et cette dernière est tenue de racheter lesdits instruments convertibles, le cas échéant, conformément aux conditions générales des instruments convertibles concernés.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance qui sera composé de un ou plusieurs gérant(s) A et un ou plusieurs gérant(s) B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérance unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant en toutes circonstances ou la seule signature ou signature conjointe, dans l'hypothèse, de toute personne à qui un tel pouvoir a été conféré par le conseil de gérance, mais que dans la limite de ce pouvoir.

En cas de pluralité de conseil de gérance, la Société sera engagée (i) par la seule signature d'un gérant A pour toute transaction ayant une valeur qui n'excède pas CAD 10.000 (que cette transaction soit réalisée en une seule ou plusieurs opérations liées) ou (ii) par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toute transaction ayant une valeur supérieure à CAD 10.000 ou (iii) par la seule signature ou signature conjointe, dans l'hypothèse, de toute personne à qui un tel pouvoir a été conféré par le conseil de gérance, mais que dans la limite de ce pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant A ou un gérant A et un gérant B conjointement pourra ou pourront déléguer ses ou leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue les gérants qui délèguent déterminera ou détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des Bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

North American Salt Company, susmentionné: 3.400 parts sociales

Total: 3.400 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de CAD 34.000 (trente-quatre mille dollars Canadiens) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mme Daphné Ribot, gérant, dont l'adresse professionnelle est à 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg en tant que gérant A;

- M. Christophe Gammal, gérant, dont l'adresse professionnelle est à 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg en tant que gérant A; et

- M. Rodney Underdown, Chief Financial Officer, dont l'adresse professionnelle est à 9900 W. 109TH Street, Suite 600, Overland Park, Kansas 66210, en tant que gérant B;

2. le siège social de la société est établi à 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52612. Reçu quatre-vingt-dix-neuf euros quarante-deux cents (0,50% = 99,42 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006501/242/399.

(090004062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Cialo Ru S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.512.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 décembre 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009006970/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Cyria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.528.

Le Bilan (version abrégée des comptes annuels) au 30.11.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009007164/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02290. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Orthodontie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1514 Luxembourg, 2, rue Xavier de Feller.

R.C.S. Luxembourg B 110.385.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009007238/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09962. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.
